

LA VALEUR DU POINT VARIE SELON LA DATE D'ACQUISITION ET LA DATE DE LIQUIDATION :

Cotisation forfaitaire praticien	260,00 €
Cotisation forfaitaire organismes sociaux	520,00 €
Pointe de rente :	
• R1, de janvier à mars	7,1507
• R1, d'avril à décembre	7,4955⁽¹⁾
• R2, de janvier à mars	7,1507
• R2, d'avril à décembre	7,4955⁽¹⁾
• R3	6,10
• R4	6,10

(1) Montant revalorisé selon le taux moyen annuel de l'inflation 2023 de 4,8220 %.

R1 : Points liquidés à fin 2006.

R2 : Points acquis avant 2006 et liquidés de 2006 à 2011.

R3 : Points acquis avant 2006 et liquidés depuis 2012.

R4 : Points acquis depuis 2006.